



métabief
montagnes du Jura

Conditions particulières « dédommagement COVID » pour l'hiver 2020/2021.
Valable du 1er décembre 2020 au 31 mars 2021

J'ai acheté un forfait 2h ou 4h ou journée (< 2 jours)

**Fermeture administrative
de la station
pour cause COVID**

Durant la validité de mon forfait

Remboursement à 100%* du forfait.
(hors carte skipass)

***Prix net payé par le client**
(Hors offre promotionnelle, coupons remises, etc...)

**Je suis malade du
COVID
(TEST POSITIF)**

Durant la validité de mon forfait

**Je contacte mes
assurances personnelles.**

NOTA : L'assurance avec extension Covid
ne prend pas en compte
les forfaits d'une durée inférieure
à 2 jours consécutifs.